

Municipalité de

ST FERDINAND



ISSN 1499-9382

INFORMATIONS
MUNICIPALES

Vol. 8 - No. 8
mars 2009



Bonne saison des sucres
à tous les acériculteurs

Grande réunion générale

« **La Petite Séduction** »

mercredi

le 1^{er} avril à 19h00

à l'église de St-Ferdinand

**Message
du
maire
Donald Langlois**



Bonjour à vous tous gens de St-Ferdinand

Plusieurs mois se sont déjà écoulés en cette nouvelle année, le printemps est à nos portes et annonçant par la même occasion le temps de sucres. Mais ne nous surprenons nous pas s'il tombe encore de la neige en mars et en avril. Oui, les employés de la voirie se préparent à faire l'entretien des rues et des routes. Au mois d'avril, nous les verrons à balayer et à boucher les trous, ce qui est de première importance.

Le conseil municipal travaille présentement à établir une nouvelle réglementation concernant la renaturalisation des berges. Cette réglementation consistera à reboiser les berges du lac, pour que ce soit le plus naturel possible et tout en gardant comme objectif d'avoir un lac en santé. J'espère que la population de



**Prochaine réunion
du conseil municipal
de St-Ferdinand**

**lundi, le 6 avril 2009
à 19h30 à la salle du conseil**

Ce bulletin d'information municipal est publié par la municipalité de Saint-Ferdinand et est distribué gratuitement à tous les foyers de la municipalité. Sa rédaction est faite en collaboration avec les responsables des services municipaux concernés.

Responsable du bulletin : Paulo Asselin
Collaboratrices : Sylvie Tardif et Michèle Lacroix
Conception et mise en page : Gérard Lessard
Impression : Imprimerie Fillion enr.
Tirage : 1000 copies
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 2009
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada, 2009

St-Ferdinand va être coopérante dans ce projet.

Le lac William a été ciblé par un groupe de chercheurs de l'institut national de santé publique du Québec pour faire une étude sur la santé des gens.

Un comité de bénévoles travaille fort pour séduire Marie-Chantal Perron lors de son passage à St-Ferdinand prévue pour le 1^{er}, 2 et 3 mai prochain. C'est le temps pour nous tous de St-Ferdinand de bien représenter notre village et de participer en grand nombre.

La Petite Séduction à St-Ferdinand!

ATTENTION! ATTENTION!

C'est maintenant que nous demandons la collaboration de tous les villageois! Le sprint débute et votre collaboration sera très appréciée. Voici pour l'instant les besoins que nous devons combler. Nous recherchons un secouriste qui sera sur appel lors du tournage. Nous avons besoin d'une panoplie de boutons, car Marie-Chantal les aime énormément. Vous pouvez déposer les boutons à l'accueil au manoir du lac William, ils serviront de décoration pour une activité. Nous sommes à la recherche de 3 vieux vélos qui fonctionnent et de 2 personnes qui pourront les décorer. Nous cherchons aussi un vélo pour Dany. Nous avons besoin de personnes qui s'occuperont de faire des pancartes et d'autres qui feront des lampes chinoises en tissu. Des changements ont été apportés aux dates de tournage. Le tournage sera maintenant le 1-2-3 mai. L'équipe de production en a décidé ainsi. Une programmation de la fin de semaine vous sera distribuée par la poste à la mi-avril et nous vous invitons à participer en grand nombre au tournage! La programmation vous précisera où, quand et comment vous présentez pour le tournage. Je vous annonce aussi la tenue d'une grande réunion générale qui aura lieu mercredi le 1^{er} avril à 19h00 à l'église de St-Ferdinand.

Tous les gens voulant participer soit à la préparation de l'émission ou au tournage sont conviés. La réunion vous donnera l'heure juste sur tout ce qui se passe dans ce dossier, il est donc très important que vous soyez présent si vous voulez vous impliquer et être au courant des activités!

Pour toutes questions ou pour être bénévole, vous pouvez me rejoindre au (819) 260-0996.

*Merci grandement!
Votre organisatrice, Karine Paradis
ainsi que tous les membres du comité*

Nouvelles dispositions du code de sécurité routière

Nous voilà déjà rendus au printemps. En passant, n'oubliez pas que les pneus à clous doivent être enlevés au plus tard le 1^{er} mai. Même si la chaussée n'est plus glacée ou enneigée, il faudra quand même garder une bonne habitude de conduite prudente et vigilante car depuis cet hiver, le législateur nous a de nouveau créé des changements au niveau du code de la sécurité routière du Québec (CSR) qui permettront aux policiers de sévir davantage contre les contrevenants les plus téméraires et je vais vous les expliquer brièvement.

D'abord, nous sommes heureux de vous apprendre que très peu de citoyens de notre territoire ont été sanctionnés à propos des nouvelles dispositions sur l'obligation d'avoir des pneus d'hiver et cela nous démontre que la sensibilisation a porté fruit et que les citoyens de la MRC sont disposés à faire ce qu'il faut pour sécuriser le réseau routier.

Il a été souvent démontré que l'on peut espérer la modification d'un comportement délinquant s'il est suivi de très près par une sanction, et c'est sur cette prémisse que le gouvernement provincial a fait modifier le CSR pour renforcer l'effet dissuasif au comportement dangereux de certains usagers de la route. Depuis décembre dernier, de nouvelles dispositions sont en vigueur et elles sont reliées aux infractions concernant les grands excès de vitesse (GEV) et à la conduite d'un véhicule en ayant les facultés affaiblies par l'alcool. Ces dispositions élargissent les pouvoirs du policier en lui permettant de suspendre le permis de conduire d'un usager de la route et de saisir le véhicule qu'il conduit pour une durée de 30 jours. De plus, lors d'une récidive à un GEV durant une période de 10 ans, les amendes peuvent doubler et même tripler.

Pour ce qui est des conducteurs qui font des GEV, c'est-à-dire qui circulent soit à 40 km/h de plus que la limite permise dans une zone de 50 km/h, soit à 50 km/h de plus que la limite permise dans une zone de 70, 80 ou 90 km/h ou soit à 60 km/h de plus que la limite permise dans une zone de 100 km/h, leur permis sera suspendu sur-le-champ pour une période de 7 jours dès la première infraction. S'il y a récidive, en dedans de 10 ans, et indépendamment de la zone de vitesse permise où l'infraction a eu lieu, la suspension du permis sera de 30 jours. Pour les GEV effectués dans une zone de 50 km/h, la suspension du permis sera de 60 jours à la troisième infraction. De plus, dès qu'il y aura une récidive à un GEV, le véhicule sera saisi pour une période de 30 jours. Les infractions touchant les GEV sont très dispendieuses et l'usager perdra plusieurs points d'inaptitude. De plus, une personne qui conduit un véhicule sans être titulaire d'un permis de conduire ou qui conduit lorsque son permis est suspendu se verra saisir son véhicule pour une période de 30 jours, en plus de se voir signifier des constats d'infraction.

Au niveau de l'alcool au volant, les conducteurs qui ne respectent pas la tolérance zéro obligatoire (ex. : titulaire d'un permis d'apprenti-conducteur, d'un permis probatoire ou d'un permis restreint), ou dont le résultat d'alcoolémie est

supérieur à 80 mg mais sans dépasser 160 mg, se verront suspendre leur permis pour 90 jours sur-le-champ. Dans tous les cas d'infraction reliée à l'alcool au volant, l'agent de la paix peut exercer un pouvoir de rétention (remisage) du véhicule durant son enquête pour s'assurer que le conducteur ne reparte avec celui-ci alors qu'il n'est pas apte à le conduire. En plus de cette suspension du permis pour 90 jours, si le conducteur refuse l'ordre de se soumettre à un test de dépistage ou à un test d'alcootest ou à un test sanguin, le véhicule du conducteur fautif sera saisi pour 30 jours. De plus, le véhicule sera saisi pour 30 jours si les tests d'alcoolémie du conducteur démontrent un taux d'alcool supérieur à 160 mg. Il est prévu que ce printemps, le policier pourra également saisir le véhicule pour 30 jours dans le cas d'une récidive de conduite avec les capacités affaiblies par l'alcool lorsque le conducteur aura été reconnu coupable de cette infraction lors des dix dernières années.

L'objectif recherché par le législateur est de sanctionner les comportements dangereux (vitesse / alcool) posés par les usagers de la route pour les inciter à adopter une habitude de conduite responsable. Déjà, depuis l'entrée en vigueur de ces mesures, les statistiques provinciales démontrent une diminution significative des collisions mortelles ou avec blessés et à une diminution de la vitesse chez les automobilistes. Ces nouvelles dispositions sont très contraignantes dans la vie de tous les jours pour ceux qui y sont confrontés et les sanctions plus sévères qui leur sont imposées feront en sorte qu'ils se souviendront longtemps des difficultés que cette mauvaise expérience leur a amenées dont voici quelques exemples: coûts élevés des amendes, frais de remorquage et de remisage, pertes de salaire ou de travail, coûts non prévus de transport, nombreux dérangements auprès des proches pour obtenir un transport, augmentation du coût du permis de conduire à cause des nombreux points d'inaptitude inscrits au dossier de la SAAQ, etc. Pourquoi devrions-nous tous nous sentir concernés par cela? Parce qu'il y a aussi des coûts sociaux pour tous les québécois comme l'augmentation des coûts de la santé, les indemnités versées aux victimes de la route, l'augmentation des primes d'assurances, etc... et qu'il y a également des pertes humaines et des blessures graves qui bouleversent nos vies pour toujours.

Nous espérons qu'avec le temps, ces nouvelles dispositions du CSR sauront calmer les ardeurs des conducteurs irresponsables qui sillonnent nos routes pour que notre réseau routier devienne beaucoup plus sécuritaire pour tous ses usagers. Sur cette petite maxime de mon cru, « Heureux ceux qui auront compris sans se faire sanctionner! », je vous souhaite d'agréables randonnées sur les routes du Québec.

Sgt Onil Lebel

UN RAPPEL AMICAL

Le premier versement de vos taxes municipales sera échu le 2 avril 2009. Merci!

Résumé de certaines décisions du conseil

Ce résumé n'est pas le procès-verbal des délibérations du conseil, c'est un compte rendu sans plus.

Inscription au programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées.

Délégation à Gérard Garneau et Paulo Asselin pour assister et représenter le conseil municipal à l'assemblée générale de Transport adapté de la région de l'Amiante qui se tiendra le 18 mars à Thetford Mines.

Acceptation que Gérard Garneau soit membre du conseil d'administration de Transport adapté de la région de l'Amiante, si élu par l'assemblée générale.

Acceptation que Micheline Mercier, représentante des citoyens et que Anne-Marie Cloutier, représentante des usagers, soient mises en nomination pour siéger au sein du conseil d'administration de Transport adapté de la région de l'Amiante.

Délégation à Gérard Garneau pour assister à l'assemblée générale du CLD de l'Érable qui se tiendra le 24 mars à St-Pierre-Baptiste.

Achat de deux ordinateurs portables chez Réseaulogique Dany Bradette au montant de 2 080 \$ plus taxes.

Acceptation de la soumission de Nancy Vachon, évaluateur agréée, pour procéder à l'estimation du coût de reconstruction à neuf pour l'hôtel de ville, le garage, le centre municipal et le réservoir au montant de 2 000 \$ plus taxes.

Aide financière de 500 \$ aux Loisirs de Vianney pour le Festival du Montagnard qui aura lieu les 24, 25 et 26 juillet 2009.

Demandes de soumission sur invitation pour la fourniture de MG20, MG20B et pierre 1 pouce net pour l'entretien général des chemins.

Présentation au gouvernement fédéral d'une demande de

fonds pour la rénovation des infrastructures récréatives municipales : modification de l'éclairage du terrain de balle : ± 37 610 \$ et remplacement d'un quai à la marina : ± 15 000 \$.

Avis de motion : projet de règlement modifiant le règlement de zonage no 890405-A de l'ex-municipalité de Saint-Ferdinand, le règlement de zonage no 209 de l'ex-village de Bernierville et le règlement de zonage no 21 de l'ex-municipalité de Vianney, lequel a pour objet de protéger les rives, le littoral et les zones inondables et à procéder à la renaturalisation des rives dégradées, décapées.

Appui à Alain Plaud et Martine Brécy concernant leur demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

Émission des permis suivants : aucun

Approbation des comptes à payer du mois de février pour un montant de 169 498.44 \$.

PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES

Comment peut-on faire son paiement?

- Vous pouvez nous faire parvenir un chèque avec votre petit coupon et si voulez un reçu, veuillez mettre vos initiales sur le petit coupon et nous vous retournerons un reçu par courrier.
- Vous pouvez nous faire parvenir 3 chèques aux dates d'échéance inscrites sur votre compte de taxes avec les petits coupons.
- Vous pouvez passer au bureau sur les heures d'ouverture.
- Vous pouvez payer directement à une caisse populaire avec votre coupon du compte de taxes.
- Vous pouvez payer au guichet automatique d'une caisse populaire, toujours en incluant votre coupon du compte de taxes et encore mieux! Faites-le inscrire dans votre dossier facture.
- Si vous êtes inscrit au service ACCES-D, vous pouvez payer votre compte par téléphone. La référence à inscrire est le matricule. Le matricule est inscrit à plusieurs endroits sur le compte de taxes.
- Vous pouvez payer par INTERNET. La référence reste le matricule.

Voici les façons disponibles qui s'offrent à vous!

FADOQ Club de St-Ferdinand **Dîner et partie de sucre**

Cabane 4-7 • Plessisville

mercredi, le 1er avril à 12h00

Repas et partie de sucre : 15 \$/pers.

Activités :

Jeux de cartes - Jeux de poches - Jeux de dés

Pour réservation : Laurette Garneau 428-3392

Gérard Lessard 428-9352

Lauriette Nolet 428-9388

Réservations avant le 26 mars

Covoiturage : Départ Salle Communautaire à 10h30

Apportez vos consommations

Bienvenue à tous

PRIX DU
BÉNÉVOLAT EN LOISIR
ET EN SPORT
DOLLARD MORIN

***Le bénévolat...une passion
pour l'action***

Vous cherchez un moyen original de souligner l'apport inestimable d'une personne bénévole œuvrant **en loisir et en sport** dans votre communauté ou organisme? Inscrivez-la au **Prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin!**

Dans la MRC de l'Érable et dans les 4 autres MRC de la région du Centre-du-Québec, ce prix est aussi pour les organismes, les groupes et les municipalités, qui inscrivent un bénévole, une occasion unique **de peut-être gagner une bourse loisir et sport MRC de 500 \$ par voie de tirage**. Ceci, grâce à la généreuse contribution financière des MRC.

Pour obtenir plus d'information ou le formulaire de mise en candidature contactez Martine Ayotte de l'Unité régionale de loisir et de sport au 819-478-1483 ou par courriel au martinea@centre-du-quebec.qc.ca. Date limite d'inscription: **vendredi 1er mai 2009**.

Grande réunion générale
« La Petite Séduction »
mercredi
le 1^{er} avril à 19h00
à l'église de St-Ferdinand

Municipalité de

ST FERDINAND 

**OFFRE D'EMPLOI POUR ÉTUDIANT
PRÉPOSÉ À L'ACCUEIL
ÉCOCENTRE**

Employeur : Municipalité de Saint-Ferdinand
Durée : Emploi saisonnier (été et fins de semaine jusqu'au 31 octobre)
Début : Vers le 15 mai 2009
Fin : Le 31 octobre 2009
Horaire : 20 heures semaines jusqu'au 2 septembre
12 heures semaines du 3 septembre au 31 octobre (fin de semaine)
Salaire : Salaire minimum
Exigence : Avoir 16 ans et plus
Être disponible pour travailler toutes les fins de semaine
Être autonome
Avoir de l'entregent

L'emploi consiste à accueillir les utilisateurs de l'écocentre, les diriger vers les bons contenants selon la matière à se départir. Voir à la propreté du terrain. Percevoir les frais, s'il y a lieu.

Les C.V. doivent nous parvenir au plus tard le 4 mai 2008 à 12h. Nous acceptons les C.V. par télécopieur (418) 428-9724, par e-mail info@municipalite.saint-ferdinand.qc.ca et directement à la municipalité aux heures régulières du bureau.

Municipalité de Saint-Ferdinand
821, rue Principale
St-Ferdinand (Qc) G0N 1N0
Tél. : (418) 428-3480

LA LUMIÈRE RAYONNANTE DES ALIMENTS

Conférence donnée par Monique Francoeur, nd. D.N Ph.D
Lieu : 828 rang 10 nord St-Ferdinand à 19h30
Confirmation de votre présence serait appréciée:
418-428-3177 • Coût : entrée libre

SÉCURITÉ INCENDIE

PROGRAMME AVERTISSEUR DE FUMÉE 2008

Portrait de la situation • MRC de L'Érable

Municipalité	Visites	Inspections	Nombre d'étage	Nombre d'avertisseur	fonctionnel fonctionnel	Avertisseur absent	Nombre de réinspection
Saint-Ferdinand	107	105	273	244	214 88%	56 21%	62 59%
Sainte-Sophie d'Halifax	59	58	153	103	90 87%	39 25%	36 62%
Paroisse de Plessisville	169	159	351	308	253 82%	63 18%	86 54%
Saint-Pierre Baptiste	59	58	131	112	100 89%	16 12%	33 57%
Inverness	72	71	171	127	99 80%	44 26%	33 46%
Lyster	144	115	272	216	183 85%	66 24%	65 67%
Laurierville	55	46	128	99	92 93%	45 35%	31 67%
N.D. de Lourdes	40	40	90	63	55 87%	31 34%	28 31%
Villeroy	41	34	86	72	51 71%	29 34%	23 68%
TOTAL	746	686	1655	1344	1137 85%	389 24%	364 53%

Au cours de l'année 2008, ce sont 746 résidences qui ont été visités par le service de sécurité incendie régional de L'Érable. Sur ce nombre, 686 ont fait l'objet d'une inspection en lien avec le programme avertisseur de fumée afin de valider leur conformité au règlement 287 - section 7.5 « Avertisseur de fumée »

53 % des résidences visités ont nécessité un suivi (seconde visite) soit pour des avertisseurs de fumée qui étaient non fonctionnels ou tout simplement absent.

C'est 389 avertisseurs de fumée qui ont dus être installés afin que les logements soient conformes à l'article 7.5.3.1 qui stipule que chaque aire de plancher doit être protégée par un avertisseur de fumée.

207 des 1344 avertisseurs vérifiés, soit 15 % de ces derniers, étaient non fonctionnels. Les causes reliées au non fonctionnement des dispositifs de détection sont les suivantes : Piles mortes ou absentes, avertisseur non relié électriquement et finalement la vétusté des appareils.

En résumé, nous pouvons affirmer que le programme avertisseur de fumée se veut encore aujourd'hui une intervention nécessaire. Les propriétaires et les locataires doivent être sensibilisés à la nécessité d'avoir des avertisseurs de fumée fonctionnels afin d'assurer leur sécurité et celles de leurs proches.

Pour toutes informations sur le programme avertisseur de fumée ou questionnements en matière de prévention des incendies, veuillez communiquer avec Serge Blier- préventionniste au 819 362-2333 #254 ou par courriel à sblier@mrc-erable.qc.ca . Visitez également le www.ssire.ca à l'onglet « Prévention ».

Municipalité de



OFFRE D'EMPLOI

PRÉPOSÉ À L'ACCUEIL MARINA MUNICIPALE

Employeur : Municipalité de Saint-Ferdinand

Durée : Emploi saisonnier (ÉTÉ)
Début : vers la fin mai 2009
Fin : vers le 4 septembre 2009

Horaire : Environ 25 heures semaines
Le nombre d'heures est variable,
selon la température, les congés,
les vacances

Salaire : Salaire minimum

Exigences : Avoir 16 et plus
Être disponible pour travailler les
fins de semaines
Être autonome
Avoir de l'entregent

L'emploi consiste à accueillir les utilisateurs de la marina, les informer des règlements relatifs au lac. Voir à la propreté du terrain. Percevoir les droits d'entrée.

Les C.V. doivent nous parvenir au plus tard le 4 mai 2009 à 12h00. Nous acceptons les C.V. par télécopieur (418) 428-9724, par e-mail info@municipalite.saint-ferdinand.qc.ca et directement à la municipalité aux heures régulières du bureau.

Municipalité de St-Ferdinand
821, rue Principale
St-Ferdinand (Qc)
G0N 1N0
Tél : (418) 428-3480

Municipalité de



OFFRE D'EMPLOI

POSTE Journalier

Organisme

Municipalité de Saint-Ferdinand

Type de poste

Permanent, Temps plein

Responsabilités

Définition de tâche

La personne pourra être affectée au besoin, à l'un ou l'autre des secteurs d'activités de la municipalité et effectuer diverses tâches à la voirie, à l'entretien des parcs, espaces verts, mobiliers urbains, infrastructures, réseaux aqueduc et égout, usine de traitement d'eaux usées, bâtiments municipaux et toutes autres tâches connexes nécessaires reliées au bon fonctionnement de la municipalité.

Exigences

Qualifications et aptitudes

- avoir 18 ans et plus;
- capacité d'acquérir rapidement les rudiments des diverses tâches reliées au travail municipal
- détenir un permis de conduire (classe 5)
- bonne condition physique
- diplôme de secondaire 5 ou l'équivalence
- détenir ou avoir le potentiel et l'intérêt pour obtenir la certification (P4A, P6A, P6B) de préposé à l'aqueduc et/ou d'opérateur de réseau de distribution d'Emploi Québec
- être disponible pour travailler les fins de semaines

Conditions salariales

Selon les compétences

Commentaires

Les personnes intéressées et répondant aux exigences de ce poste, devront faire parvenir leur curriculum vitae, au bureau de la Municipalité de St-Ferdinand, 821 rue Principale à Saint-Ferdinand, G0N 1N0 avant le 9 avril 2009 à Sylvie Tardif, directrice générale. • Numéro de téléphone : (418) 428-3480 • Numéro de télécopieur : (418) 428-9724

E-mail: info@municipalite.saint-ferdinand.qc.ca

Les CV seront acceptés par la poste, directement au bureau, par télécopieur et par internet.



AVIS AUX RÉSIDENTS DE LA MRC DE L'ÉRABLE



Vérification des avertisseurs de fumée

Veillez prendre note que le Service de sécurité incendie régionale de L'Érable, en lien avec les orientations du ministère de la sécurité public et de son schéma de couverture de risques, reprendra à compter du mois d'avril 2009, la visite des résidences (logements) afin de vérifier la présence, le fonctionnement et l'emplacement des avertisseurs de fumée et ce conformément au règlement 287 en vigueur sur son territoire depuis le 10 mai 2006. L'ensemble des logements devraient être visité pour une première fois entre 2008 à 2012.

Il est à noter :

Que le règlement prévoit entre autre que les logements doivent compter au moins un avertisseur de fumée sur chacun des étages y compris le sous-sol.

Qu'au moins un de ces derniers doit être installé dans les aires communes de chaque étage.

Que les propriétaires ont l'obligation d'installer des avertisseurs de fumée dans les logements, de les remplacer ou les réparer s'ils sont défectueux et de mettre une pile neuve avant que tous nouveaux locataires en prennent possession.

Qu'il est de la responsabilité d'un locataire de nettoyer, maintenir en bon état de fonctionnement les avertisseurs de fumée installés dans son logement et de remplacer au besoin, la pile de ceux qui en sont munis.

Obligation d'inspection

Le but des visites visent à assurer un niveau de sécurité acceptable pour les résidents du territoire.

Par conséquent, le SSIRÉ demande la collaboration de tous, en laissant ses membres procéder aux vérifications requises et ce, de façon à ne pas contrevenir aux dispositions prévues au règlement 287.

Les avertisseurs de fumée sauvent des vies.

Assurez-vous de leurs bon fonctionnement sur une base régulière.

Merci.

Pour toutes informations en matières de prévention des incendies, veuillez communiquer avec Serge Blier – préventionniste en composant le 819 362-2333 # 254 ou par courriel à sblier@mrc-erable.qc.ca. Vous pouvez également visiter le www.ssire.ca sous l'onglet « Prévention »

La phase un se termine pour l'ARLW

C'est ce mois-ci que se termine la phase un du projet Éco-Action de l'Association des Riverains du Lac William. Ce projet, subventionné par Environnement Canada, a débuté en juillet 2008.

Le budget obtenu ainsi que l'embauche à temps plein d'une chargée de projet a permis à l'ARLW de réaliser de nombreuses initiatives dans les mois passés. Plusieurs activités de sensibilisation ont été réalisées auprès de la population, des élèves de l'école Notre-Dame et des élus locaux. Des événements importants ont été organisés localement tels qu'une conférence sur les cyanobactéries à l'automne dernier et le Forum sur le développement durable du lac en février 2009, en partenariat avec Grobec. De plus, 25% de la caractérisation des rives du lac a été complétée et nous souhaitons pouvoir continuer ce travail cet été.

En effet, l'ARLW est actuellement en attente d'une réponse du gouvernement pour la phase deux du projet. Si cette réponse est favorable, l'ARLW intensifiera ses activités dans les mois à venir et étendra son action aux municipalités voisines qui font elles aussi partie du bassin versant immédiat du Lac William.

Nous tenons à remercier la population et nos partenaires qui nous ont appuyé tout au cours du projet, en particulier la Municipalité de Saint-Ferdinand, la Caisse populaire du Carrefour minier, l'école Notre-Dame et Grobec.

Veuillez noter que des cartes de souhaits illustrées par des enfants de l'école Notre-Dame sont en vente au coût de 1\$ au bureau municipal. Le profit amassé sera utilisé par l'Association des riverains pour poursuivre ses activités de sensibilisation auprès de la population.



Campagne de financement à l'école Notre-Dame avec des produits écologiques

Un bon moyen de protection de notre environnement est l'utilisation de produits de nettoyage écologiques. L'école Notre-Dame lancera dans la semaine du 6 avril une campagne de financement avec les produits « Attitude » qui sont d'excellents produits certifiés écologiques. Cette gamme de produits vous offre des produits de lessive, de nettoyage de surface et de vaisselle. Si vous n'avez pas d'enfants à l'école et que vous désirez vous en procurer, contactez-nous au 428-4561 (service de garde de l'école).

*Caisse Desjardins du Carrefour Minier
et Caisse Desjardins du Lac Aylmer*

Un nouveau pas dans le processus de regroupement

Le 13 mars 2009 - Les membres dirigeants et la direction des caisses populaires Desjardins du Carrefour minier et du Lac Aylmer ont franchi une nouvelle étape dans la réalisation d'un projet de regroupement puisque les représentantes et les représentants des caisses se sont entendus sur un acte d'accord, nous confie M. Serge Rousseau président du conseil d'administration de la Caisse du Carrefour minier.



En effet, un comité de regroupement formé de représentants de chacune des caisses, est arrivé à la conclusion que ce projet permettrait de relever de façon efficace le défi de toujours mieux servir les membres en leur assurant une gamme complète de produits et de services financiers.

Afin de permettre aux membres de mieux comprendre les enjeux de ce projet, de connaître les éléments qui ont alimenté la réflexion des membres dirigeants et d'exprimer leur point de vue sur le sujet, ceux-ci seront conviés à une soirée d'information le 19 avril pour les membres de la caisse populaire Desjardins du Lac Aylmer et le 20 avril pour les membres de la caisse Desjardins du Carrefour minier. Par la suite, les membres de chacune des caisses auront à se prononcer lors d'une assemblée générale extraordinaire.

Le projet de regroupement prévoit le maintien des centres de service actuels des caisses. L'objectif du regroupement n'est pas la rationalisation du personnel mais bien la mobilisation d'un groupe d'expert pour encore mieux répondre à tous vos besoins financiers. Les membres seront informés de l'évolution de ce dossier de regroupement tout au long du processus.

Pour information supplémentaire:
La Caisse Desjardins du Carrefour minier
Guylaine Dubuc, directrice générale
Tél.: (418) 423-7501



Desjardins
Caisse du Carrefour minier

EXERCEZ VOTRE POUVOIR

PARTICIPEZ À LA 9^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA CAISSE DESJARDINS DU CARREFOUR MINIER

Date : Lundi, 20 avril 2009

Lieu : Club Le Marquis

951, Christophe-Colomb,
Thetford-Mines (secteur Black Lake)

Heure : 18h30

Service d'autobus gratuit

Réservation : 418-423-7504 poste 236

Départ de : St-Adrien à 18h00

St-Ferdinand à 18h15

St-Joseph-de-Coleraine à 18h15

INFLUENCEZ LES DÉCISIONS IMPORTANTES DE VOTRE CAISSE

PRIX DE PRÉSENCE

Participez à votre assemblée
et courez la chance de gagner :

9 magnifiques prix totalisant 500 \$

Vision de votre caisse

« Réaliser les rêves des femmes, des hommes et
des enfants de nos communautés »

Une soirée d'information portant sur un projet
de regroupement entre les Caisses Desjardins
du Carrefour minier et du Lac Aylmer suivra
immédiatement après l'assemblée annuelle.

**LES DIRIGEANTS ET LE PERSONNEL
VOUS INVITENT CHALEUREUSEMENT.**

*M. Guy Mineault sera le conférencier invité
lors de l'assemblée annuelle du 20 avril
de la Caisse Desjardins du Carrefour Minier*

Vous êtes préoccupés par la situation économique actuelle?

Notre conférencier invité,
M. Guy Mineault, viendra
proposer différentes stra-
tégies s'appliquant à des
contextes comme celui qui
prévaut actuellement.



Détenteur d'un doctorat en économie, d'un deuxième
cycle en counselling et enseignant aux Université Laval
et du Québec, M. Mineault donne maintenant des confé-
rences et des formations à des institutions de dépôts
ainsi qu'à des firmes privées.

**Nous vous invitons, en grand nombre,
à venir le rencontrer!**

FADOQ Club de St-Ferdinand

Soirée de danse

samedi, le 28 mars 2009 à 20h30

Cours de danse avec Léona Germain à 19h15
à la Salle Communautaire

Orchestre et prix de présence.

Bienvenue à tous

FADOQ Club de St-Ferdinand

Conférence et Assemblée générale annuelle

mercredi, 29 avril à 19h00

à la Salle Communautaire

Conférence à 19h00 avec Serge Barthell sur

« Le Relais pour la Vie »

qui aura lieu à Plessisville les 20 et 21 juin prochain
et suivra l'assemblée générale à 20h00

Prix de présence - Bienvenue à tous les membres

Conférence
jeudi, le 23 avril à 19h00
à la Bibliothèque Onil Garneau

Trucs et astuces pour gérer le stress
avec Danielle L'Heureux, naturopathe
Info : Lucie Lamontagne • 418-428-9607

Calendrier des activités à St-Ferdinand

mois	date	activité	organisme
Mars 2009			
	samedi le 28	Soirée de danse FADOQ Club de St-Ferdinand	Salle Communautaire 20h30
	mardi le 31	Cours à 19h15 avec Leona Germain Assemblée régulière des Chevaliers de Colomb	Salle du Presbytère 19h30
Avril 2009			
	jeudi le 2	Réunion mensuelle Cercle des Fermières	Salle Communautaire à 19h00
	mercredi le 15	Entrée des exhibits - Cercle des Fermières	Salle Communautaire
	jeudi le 16	Jugements des exhibits - Cercle des Fermières	Salle Communautaire
	vendredi le 17	Exposition locale - Cercle des Fermières	Salle Communautaire 13h00 à 20h00
	lundi le 20	La P'tite Trouvaille du Mois : Cercle des Fermières	à la salle communautaire
	de 9 h. à 12 h.	Technique de Tapis Tressé	pour info 428-3556
	mardi le 21	Petits Fruits - Conf. : Mme Véronique Boutin	Soc. d'Horticulture - Salle Com. à 19h00
	jeudi le 23	Trucs et astuces pour gérer le stress avec Danielle L'Heureux, naturopathe	Bibliothèque Onil Garneau à 19h00
	vendredi le 24	Souper Spaghetti Cercle des Fermières	Salle Communautaire
	samedi le 25	Soirée de danse FADOQ Club de St-Ferdinand Cours à 19h15 avec Leona Germain	Salle Communautaire 20h30
	mardi le 28	Assemblée régulière des Chevaliers de Colomb	Salle du Presbytère 19h30
	mercredi le 29	Assemblée générale FADOQ Club St-Ferdinand	Salle Communautaire 19h30
Mai 2009			
	dimanche le 10	Déjeuner de la Famille - Chevaliers de Colomb	Salle Communautaire
	jeudi le 14 mai	Réunion mensuelle Cercle des Fermières	Salle Communautaire à 19h00
	mardi le 19	Confection d'une serre domestique Conférencier : M. Christian Pinard	Société d'Horticulture Salle Communautaire à 19h00
	lundi le 25	La P'tite Trouvaille du Mois :	Cercle des Fermières
	de 9 h. à 12 h.	Cuisine ! Comment monter une table pour pique-nique ou buffet avec animaux faits de fruits et légumes. Pliage de napkin en tissu	pour info 428-3556 à la salle communautaire
	mardi le 26	Assemblée régulière et Élections des C de C	Salle Presbytère 19h30
	mardi le 26	Assemblée générale et échanges de boutures	Société d'Horticulture Salle Communautaire à 19h00
	samedi le 30	Soirée de danse - Fête des Mères FADOQ Cours à 19h15 avec Leona Germain	Salle Communautaire 20h30
Juin 2009			
	lundi le 8	La P'tite Trouvaille du Mois :	Cercle des Fermières
	de 9 h. à 12 h.	Et si on cuisinait un peu ! Recettes à confirmer. Dégustation sur place.	pour info 428-3556 à la salle communautaire
	jeudi le 11	Assemblée générale Cercle des Fermières	Salle Communautaire à 19h00
	samedi le 12	Souper et soirée de danse Fêtes des Pères FADOQ	Salle Communautaire 18h00
	mardi le 30	Assemblée régulière des Chevaliers de Colomb	Salle du Presbytère 19h30
Juillet 2009			
	16-17-18-19	Fêtes du Lac William	Marina de St-Ferdinand
	24-25-26	Festival du Montagnard à Vianney	Information 428-2824
	mardi le 28	Inter-clubs FADOQ St-Ferdinand	Salle Communautaire

Si vous avez des activités et vous voulez qu'elles soient inscrites, vous appelez au Service des Loisirs au 428-3413

Loisirs... Loisirs...Loisirs

À noter :

Fermeture de l'aréna le lundi le 30 Mars

Activités du printemps :

«Nouveauté» Mini-basket

Pour les jeunes de 9 à 16 ans,
les mardis de 18h30 à 19h30

au gymnase de l'école Notre-Dame,
5 \$ pour 7 semaines, début le 13 Avril

«Soccer Intérieur»

Pour les jeunes de 5 à 16 ans au gymnase de
l'école Notre-Dame, 5 \$ pour 6 semaines,
début le 13 Avril

Jours et groupes d'âge selon les inscriptions

Période d'inscription pour les activités estivales

Natation : Débutant à la fin juin,
Coût et groupes d'âge selon les inscriptions

Balle-molle : *pour les jeunes de 5 à 14 ans*
Des joutes à l'extérieure sont prévues à Plessisville,
Princeville, Villeroy et possiblement à St-Norbert
pour les 8 à 15 ans

Inscription avant le 13 avril car il faut faire la cédule
avec les autres équipes. Donc, après cette date il
est possible que vous ne puissiez pas faire partie
de l'équipe. Les joutes se joueront le mercredi à
St-Ferdinand

Début de la saison vers la mi-mai
Coût :\$20.00 par enfant et \$15.00 pour le 2^{ième}

Soccer : *Pour les jeunes de 4 à 15 ans*
Souliers et protèges-tibias sont obligatoires pour
les 6 à 15 ans

Les joutes seront le mardi au terrain de balle à
partir de la mi-mai

Coût \$20.00 par enfant et \$15.00 pour le 2^{ième}

Inscription par téléphone au 418 428-3413

OFFRE D'EMPLOI D'ÉTÉ

Moniteur(trice) chef à l'O.T.J.

Description : planifier, organiser, animer et évaluer le
programme des terrains de jeux pour les jeunes de 6
à 12 ans.

Critères :

- être âgé(e) de 18 ans et plus;
- avoir 1 an ou plus d'expérience au niveau de
l'organisation et de l'animation auprès des jeu-
nes;
- être disponible de la mi juin au 22 août
- être disponible pour les journées de formation
obligatoire : date à déterminer
- Salaire : salaire selon compétence

Moniteurs(trices)

Description : planifier, organiser et animer des grou-
pes durant la période estivale dont l'âge varie entre 6
et 12 ans.

Critères :

- être âgé(e) de 16 ans et plus;
- posséder une certaine expérience en animation
auprès des jeunes;
- être disponible de la mi-juin au 22 août
- être disponible pour les journées de formation
obligatoire : date à déterminer
- salaire minimum

Moniteur aquatique

Description : enseigner aux jeunes les techniques de
base de la natation.

Critères :

- être âgé(e) des 16 ans et plus;
- avoir réussi son cours de moniteur aquatique;
- salaire à déterminer selon compétence

Pour tous ces postes, veuillez faire parvenir votre C.V. au
bureau municipal de St-Ferdinand, au 821, rue Princi-
pale, au plus tard le vendredi le 24 avril 2009 à midi.

**Tu as 14 ans et plus et tu aimerais arbitrer ou être
marqueur à la balle-molle,
appelle au 428-3413 et laisse ton nom à Mathieu.**